

Conseil d'arrondissement du 12 avril 2018

Vœu des élus PCF concernant les expulsions en fin de trêve hivernale

Considérant, qu'à fin de la trêve hivernale, des dizaines de milliers de personnes, hommes, femmes, enfants, risquent de subir l'expulsion de leur logement Suspendues depuis le 1^{er} novembre 2017, le 31 mars 2018 les procédures d'expulsion, dont celles pour impayés de loyer vont reprendre leur cours.

Considérant que le maintien dans un logement est une préoccupation majeure pour tous les ménages modestes dans notre pays. En effet 76 % des ménages locataires bénéficiaires des APL ont des revenus inférieurs au Smic, et subissent de plein fouet la baisse des APL.

Considérant que les familles concernées vivent un décrochage croissant entre leurs dépenses de logement et les aides dont elles bénéficient. Enfin, des milliers de sans-abris, du fait d'une gestion des hébergements d'urgence « au thermomètre », vont une fois de plus se retrouver à la rue en raison des fermetures des centres provisoires.

Considérant que l'accès à une citoyenneté effective doit être un combat permanent, pour que soit appliqué le droit fondamental à un habitat digne pour chacun.

Sur proposition des élus PCF, le Conseil d'arrondissement du 14e demande qu'aucune expulsion de logement ou de lieu de vie ne puisse être exécutée sans qu'un examen de la situation (diagnostic social) soit fait et sans qu'une solution de relogement adaptée soit examinée par la préfecture de Paris ile de France